

Réunion du conseil municipal / Compte-rendu

Lundi 14 mars 2022

20h00 – Salle polyvalente

Présents :	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, COUTURIER Alban, CUSIN Cécile, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril, GARNIER Vincent, PRIEUR-DREVON Elise
Pouvoirs :	BALLY Liliane à PRIEUR DREVON Elise
Absents / Excusés :	CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine, MICHA Abigaël
Secrétaire de séance :	JACOLIN Jocelyne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022
- Point sur les travaux en cours :
 - rénovation école Arc-en-Ciel,
 - aménagement sportif
- Urbanisme
- P.L.U
- Débat d'orientation budgétaire
- Proposition de prestations « Finances et Territoires »
- Remplacement matériel cuisine salle polyvalente
- Contribution au plan de mobilité CAPI
- Délibération annule et remplace la délibération 2021/50
- Délibération infractions au règlement pêche
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

Adopté à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ RENOVATION ARC-EN CIEL

Nous avons eu la validation du service petite enfance CAPI : 15 places demandées - 11 places de disponibles mais il reste la possibilité d'utiliser la salle associative. Les services du Département (PMI) valident également.

Bibliothèque : une réunion avec une personne du Département a eu lieu sur l'aménagement et les subventions. Une réunion de travail est programmée le 7 avril afin de consulter les fournisseurs qui donneront des notions d'agencement possible. Nous pouvons espérer un financement de 20 % par le Département y compris pour le mobilier (2 dossiers). La prochaine Conférence Territoriale aura lieu en mai/juin, il faut donc que l'on dépose nos dossiers de subventions maintenant.

Concernant la partie associative, nous pouvons espérer 30% de subvention avec un plafond de 70 000 €, en revanche, pour la partie petite enfance il faut que la CAPI voit avec la CAF, il y a donc peu de chance pour que nous soyons subventionnés.

1^{er} mars : deuxième contrôle amiante pour démolition

▪ AMENAGEMENT SPORTIF

Des éléments tout récents, reçus aujourd'hui avec un chiffrage un peu plus fort - Monsieur PRAT propose d'enlever la tyrolienne. Nous allons rediscuter avec lui.

Présentation de l'implantation avec la topographie du terrain

En grande ligne : le City-Stade 36 000 € HT, le Pump Track 32 700 € HT, les jeux enfants 30 200€ HT, un sol souple de 120 m² 5 760 € HT

Cette proposition s'élève à 190 000 € HT, il y a encore moyen de négocier afin de récupérer 2 tables de pique-nique et 3 bancs.

Sous le téléphérique, il faudra peut-être prévoir un sol souple, au moins à l'arrivée.

Nous allons nous arrêter sur cette fourniture et essayer de négocier au maximum, lorsque nous aurons les terrains et les subventions, nous pourrons démarrer les travaux en juin/juillet.

▪ TRAVAUX

Des travaux sur la conduite d'eau des Grabissières vont avoir lieu. Une bouche incendie sur la conduite en fonte va être installée en bord de route. Voir si nécessaire de changer le tuyau pour sécuriser la traversée de la voirie au droit de l'étang, route des Grabissières. La route va être fermée à la circulation en journée en fonction des travaux.

3) Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

- GIRARD Christiane - Pose de panneaux photovoltaïques (8.45 X 1.75) → *Accordée*
- GIROUD Philippe – Pose de panneaux photovoltaïques 32 m² → *Accordée*
- PEILLON Cindy – Pergola adossée à la maison → *Accordée*
- RATEL Sylvain – Construction d'une piscine de 33 m² → *Accordée*
- GARNIER Jacques – Isolation par l'extérieur → *Accordée*
- GARNIER Jacques – Réfection de la toiture → *Accordée*
- INFINITY Energie – Pose de panneaux photovoltaïques → *Accordée*

CU OPERATIONNELS

- VERNISSAT Annick – Problème d'accès
- BAGAGGIA Bernard – Zone à risques d'inondation

Demande de monsieur BOUTEILLON pour construire une maison mais la zone est à risques d'inondation.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- THUILLIER Ludovic – Rénovation d'une grange de 93,48m², projet de création d'une habitation de 125.77m² et d'un garage → *A l'étude, demande de pièces complémentaires*

4) P.L.U

Une réunion a eu lieu le 11 mars pour voir l'implantation d'Intermarché, le positionnement du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager côté nord, est et ouest sur le terrain en fonction de ses courbes de niveau. Nous avons évoqué avec URBA 2P et Intermarché l'installation de la station essence, voir où la positionner par rapport à l'église. Le règlement est en train de s'établir pour limiter l'impact visuel à l'entrée du village.

Nous avons également modifié le plan de zonage. Une réunion de travail sur le PLU est prévue le 11 avril à 14h.

Concernant l'entreprise PORCHER, nous avons été approchés par un urbaniste mandaté par l'entreprise, une réunion avait été programmée mais a été annulée, à voir si elle sera reprogrammée.

5) Rapport d'orientation budgétaire

Il est tout d'abord rappelé qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais que cet « exercice » peut être intéressant et surtout permettre d'avoir une vision plus globale des finances de la commune.

a) Les dotations de l'intercommunalité

années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSC	62 141 €	20 712 €	20 690 €	20 690 €	20 690 €	39 000 €
FPIC	15 700 €	21 063 €	21 978 €	21 117 €	7 000 €	15 000 €
Compensation	13 594 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FC fonct		43 712 €	39 357 €	34 984 €	39 538 €	39 538 €
Total	91435	85487	82025	76791	67228	63538

Désormais, nous allons devenir contributeurs au lieu d'être bénéficiaires. (colonne rouge en négatif). Afin de compenser la perte du FPIC, la DSC va augmenter en 2022 (39 000 €).

b) *Evolution et autres dotations*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	124 655 €	124 655 €	126 393 €	119 238 €	110 719 €	105 095 €	96 860 €	90 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	20 080 €	22 168 €	25 380 €	26 986 €	28 592 €	28 592 €	28 592 €	28 592 €
Dotation Nationale de Péréquation	10 632 €	10 710 €	10 710 €	3 909 €	5 678 €	0 €	0 €	0 €
FNGIR	16 114 €	16 052 €	16 052 €	16 035 €	16 047 €	16 047 €	16 047 €	16 047 €
Attribution de Compensation (AC)	165 195 €	165 195 €	165 195 €	165 195 €	165 195 €	165 195 €	165 195 €	165 195 €

Au niveau de la DGF, les dotations de l'Etat ont été stables pendant 3 ans et maintenant, elles diminuent chaque année. Le FNGIR, lui, reste stable depuis 7 ans maintenant.

c) *Le budget en fonctionnement*

	Recettes	Dépenses	Epargne brute
2015	1 118 464 €	758 331 €	359 572 €
2016	1 060 177 €	775 543 €	284 634 €
2017	1 087 188 €	767 548 €	319 640 €
2018	1 043 411 €	785 056 €	258 355 €
2019	1 068 812 €	769 563 €	299 249 €
2020	1 075 630 €	725 615 €	350 015 €
2021	1 155 892 €	846 680 €	309 212 €

Ce tableau montre qu'en l'état actuel des impôts et taxes, des participations et dotations de l'Etat et de la CAPI, nous dégagons chaque année une « épargne brute » qui nous permet de financer les 91 196 € de remboursement du capital de nos emprunts en cours.

6) **Proposition de prestations « Finances et Territoires »**

Nous avons été mis en relation avec une société qui travaille à la recherche des meilleurs financements à rayonnement national dans le domaine public et privé.

Ces services sont payants (10 000€ en partie fixe pour la durée de 1 an à 16 mois) - leur mission est de monter les dossiers mais aussi de récupérer les financements.

Nous pourrions les faire travailler sur l'aménagement de l'école Arc-en-Ciel, sur le City Stade puis sur l'éclairage du stade et peut être le projet PORCHER, voir s'il peut y avoir des investisseurs qui seraient intéressés par ce projet.

Si aucun financement n'est trouvé, le coût fixe n'est pas demandé.

7) **Remplacement matériel cuisine salle polyvalente**

Deux devis ont été faits pour remplacer le matériel de la cuisine de la salle polyvalente, notamment le lave-vaisselle et la gazinière ainsi que le four.

L'entreprise CUISINE PRO DM a été retenue avec une proposition à hauteur de 21 867 € TTC.

Devis validé par le conseil municipal

8) Contribution au plan de mobilité CAPI

La commune salue le travail effectué et la volonté de concertation lors de l'établissement du plan de mobilité du territoire de la CAPI.

Ce document met en évidence la structuration du territoire dans le sens est/ouest avec l'urbanisation dans la vallée ainsi que les axes routiers A43, RD1006 et l'axe ferroviaire.

Néanmoins, notre territoire est aussi irrigué dans le sens nord/sud par des axes importants, RD1085 et RD522, qui constituent aussi des liens avec le territoire voisin de la Bièvre en ce qui concerne Eclose-Badinières et la RD1085.

Notre position géographique en limite sud du territoire en fait une porte d'entrée de la CAPI, plus particulièrement en voiture.

Notre commune est aussi située sur le plateau et relativement éloignée des différents services.

Nous souhaitons, compte tenu de notre situation, que soit bien pris en compte le développement du covoiturage et que ce sujet soit traité en collaboration avec les territoires voisins.

Nous attirons aussi l'attention sur la desserte en transport en commun de nos plateaux sud qui doit être maintenue, voire développée afin de permettre aux habitants l'accès aux services des villes centres.

Il est aussi souhaitable de pouvoir développer la pratique des modes doux pour circuler, en particulier pour les enfants sur les trajets en direction de l'école, voire en direction des communes voisines pour la pratique des sports dans les différentes associations.

Une demande a d'ailleurs été faite pour que le cheminement piéton soit prolongé jusqu'au lotissement du Loup.

9) Délibération n° 22/03.14/06

Annule et remplace la Délibération n° 21/07.12/26 Acquisition d'un terrain parcelles 024AB0056 et 024AB0098

La création d'un aménagement sportif a été validée par délibération N° 20/14.12/48 en conseil municipal du 14 décembre 2020.

Le positionnement de cet aménagement sportif a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 7 juin 2021, les conclusions avaient été que les 2 terrains, parcelles 024AB0055 et 024AB0056, à proximité du groupe scolaire, du complexe sportif et de deux parkings, répondaient parfaitement au positionnement de cet équipement.

Ces parcelles sont dans le projet de PLU, classées en zone agricole, sachant qu'actuellement s'applique le RNU, compte tenu que le PLU n'a pas été approuvé.

Le conseil municipal a accepté un prix maximum de 4 euros/m², arrondi à 12 000 € pour acquérir chaque parcelle.

Le propriétaire de la 1^{ère} parcelle, à qui nous avons fait cette proposition, a accepté celle-ci. Il a missionné son notaire pour préparer tous les documents nécessaires à la vente de la propriété.

Lors de l'établissement du compromis, une parcelle 024AB0098, non représentée sur le cadastre, a été identifiée comme parcelle sous la voirie dans la prolongation de la parcelle 024AB0056, mais appartenant toujours à ce même propriétaire.

Monsieur le Maire propose donc que la parcelle 024AB0098 soit intégrée à cette vente, moyennant un montant supplémentaire de 500 euros. L'acquisition de ces 2 parcelles s'élèverait donc à 12 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire pour l'achat des deux parcelles 024AB0056 et 024AB0098 pour une valeur de 12 500 €,
- accepte de prendre en charge les frais d'actes des notaires pour cette acquisition,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Adoptée à l'unanimité

10) Délibération n° 22/03.14/07

Instauration d'amendes Infractions au règlement de pêche

La collectivité loue l'étang du Moulin situé sur la commune pour faire bénéficier aux administrés, que ce soient les habitants des résidences principales ou secondaires, de la possibilité de loisir de pêche.

Chaque année, il y a deux ventes de permis de pêche et à partir du mois d'avril, il y a également des ventes de cartes journalières. Lors des ventes, un règlement est remis à chaque participant.

Un garde de pêche assermenté a été nommé en fin d'année 2021.

La Commission pêche s'est rendu compte que certains participants ou personnes étrangères ne respectaient pas le règlement.

La Commission pêche demande à Monsieur le Maire de mettre en place une amende administrative selon les sanctions et tarifs suivants :

- toute personne qui ne respecte pas le règlement général composé par la commune se voit infliger une amende d'un montant de 450 €,
- toute personne qui pêche sans être porteur de son permis ou de sa carte se voit infliger une amende de 1^{ère} classe d'un montant de 450 €,
- toute personne refusant le contrôle, s'opposant à la constatation d'une infraction, se voit infliger une amende de 3^{ème} classe d'un montant de 750 €,
- toute personne qui pêche pendant les heures ou jours d'interdiction se voit infliger une contravention de 3^{ème} classe d'un montant de 450 €,
- toute personne qui pêche par mode et engins prohibés se voit infliger une contravention de 3^{ème} classe d'un montant de 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une amende à tout participant et toute personne étrangère ne respectant pas le règlement de pêche selon les articles ci-dessus du Code de l'Environnement et accepte de signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

11) Questions diverses

- Recensement terminé le 20 février avec une bonne participation de habitants : seulement 5 personnes n'ont pas répondu, 1 504 habitants recensés, 47 logements inoccupés, 20 résidences secondaires.
- Sur le plan informatique, nous n'avons pas eu de retour de CAPI suite à leur intervention à l'école.
- Le SMND souhaite ajouter un point d'apports supplémentaire sur la commune sur le parking de la salle polyvalente.
- La CAPI met en place une commission des accessibilités, il nous faut un titulaire et un suppléant : Alain BERGER et Alban COUTURIER.
- Le 26 mars aura lieu le nettoyage du village, nouveau format avec inscription, quizz pour les enfants et jeux, le midi apéritif dinatoire. L'information a été relayée au CME pour qu'ils puissent communiquer avec les autres élèves.
- La collecte pour l'Ukraine a bien fonctionné. Cécile a tout réceptionné, trié et mis en carton. Le Kangoo était plein. Le chargement est parti en direction de Fontaine vendredi dernier.

La séance est levée à 23H24.